



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 26 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LEVÉE DES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU (À L'EXCEPTION DE LA MOLASSE)

Compte tenu des récents épisodes pluvieux survenus sur l'ensemble du département depuis la fin du mois d'octobre, le comité « Ressource en Eau » des différents bassins versants, départementaux et interdépartementaux (hors Valloire et Ouvèze), s'est prononcé favorablement sur la proposition de sortie des restrictions sécheresse, à l'exclusion de la nappe de la molasse miocène du Bas Dauphiné.

En effet, les précipitations de l'automne 2022 n'ont pas permis, à ce stade, la recharge de la nappe de la molasse miocène dont les niveaux restent bas et préoccupants. Les prélèvements opérés sur cette masse d'eau demeurent donc sous restrictions à un stade d'alerte renforcée sur les zones d'alerte de la Galaure Drôme des collines, ainsi que sur la plaine de Valence.

Une rubrique « sécheresse » présentant toutes les informations utiles sur les restrictions en cours est accessible depuis la page d'accueil du site internet des services de l'État (<https://www.drome.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r1489.html>), ainsi que sur le site internet Propluvia du ministère de la Transition écologique (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>).

